

Conseil Municipal d'Andouillé Neuville

Séance du Lundi 24 Septembre 2018

Présents : E Eloré, F Coquet, R Ngassa, G Canto,
JF.Menant, D Gamichon, L Juin, I Cloteau, M Poiteaux

Absents Excusés : C Gautier, A Tropée, P Bréhan
L Le Dréau-L'Héréec

Absents

Secrétaire de Séance : G Canto

1 Point à ajouter :

6) Inventaire Bocager

Approbation Compte-Rendu Conseil Municipal du 27 Août 2018.

1) Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné : Programme d'Action Foncière

Un Programme d'Action Foncière a été élaboré à l'échelle des 19 communes du Val d'Ille-Aubigné. Il a permis de recenser et de qualifier des gisements, et de définir les secteurs qui ont le plus d'intérêt dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain.

Plus spécifiquement, sur la commune d'Andouillé Neuville, les enjeux sont les suivants :

- maîtriser le coût d'acquisition du foncier pour permettre des prix de sortie compatibles avec le marché

- saisir l'opportunité d'opération en renouvellement urbain pour densifier le centre-bourg

Dans le cadre du Programme d'action foncière, 3 secteurs de veille ont été définis sur la commune d'Andouillé Neuville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VALIDE le Programme d'Action Foncière sur la commune

DELIMITE les gisements et les secteurs identifiés au PAF comme périmètres prioritaires d'action foncière

2) Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Le CDG35 offre un accompagnement pour la mise en conformité au RGPD et propose la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données (DPD), proposition validée par le Conseil Communautaire.

Le conseil municipal, en séance du 27 Août 2018, autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre le CDG35 et la Commune. La participation financière communale est fixée à 284.54 euros annuel.

Cependant, vu la répartition financière votée en conseil communautaire du 11 septembre 2018, il convient d'adopter une nouvelle délibération arrêtant le montant du remboursement de la part communale à la Communauté de Communes à hauteur de 289.13 euros par an.

3) Aménagement Chemin Piétonnier : Subvention Amendes de Police

Monsieur le Maire informe les Elus que la Commission Permanente du Conseil Départemental a attribué à la commune une subvention de 5350 E au titre de la répartition du produit 2017 des amendes de police, pour l'aménagement d'un chemin piétonnier.

Il convient de délibérer pour approuver la subvention et pour engager les travaux.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

* ACCEPTE la subvention d'un montant de 5350 E au titre de la répartition du produit des amendes de police

* S'ENGAGE à réaliser les travaux prévus dans les plus brefs délais.

4) Travaux réparation voirie : Demande Remboursement

Monsieur le Maire informe les Elus que Mr Marquet Jean-Marie, domicilié à Sens de Bretagne lieu-dit «Bouessay », a endommagé la route située en limite de Sens de Bretagne. C'est pourquoi, il convient d'adopter une délibération afin de demander à Mr Marquet le remboursement du montant des travaux engagés par la commune pour réparer ladite route.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de demander à Mr Marquet Jean-Marie de rembourser à la Commune le montant des travaux de réparation de la voirie, soit 1200 euros TTC.

5) Personnel Communal : Modification Temps de Travail

Monsieur le Maire rappelle que l'Association Familles Rurales organise à Andouillé Neuville l'accueil de loisirs le mercredi en période scolaire pour les enfants d'Andouillé Neuville et les enfants de Feins.

Depuis la suppression des TAP et afin de gérer le temps de repas le mercredi, la commune met à disposition de l'Association l'agent communal, Madame Pascale Biheux. Considérant l'augmentation du nombre d'enfants fréquentant le restaurant scolaire, Madame Pascale Biheux travaille à raison de 3.5h chaque mercredi scolaire, soit une augmentation de 30mn au 01 janvier 2018. Or cette nouvelle organisation n'a pas été prise en compte dans sa rémunération. En effet, elle est rémunérée sur la base de 109.20 heures annualisés par mois au lieu de 110.89 heures.

Monsieur le Maire propose d'adopter une délibération de régularisation de la situation de Madame Pascale Biheux, Emploi de Restauration Collective.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- * de modifier, à compter du 01 Janvier 2018, le temps de travail de l'emploi occupé par Madame Pascale Biheux, dont la durée hebdomadaire annualisée était de 25.20h,
- * d'augmenter le temps de travail de 30mn par mercredi scolaire, soit une durée hebdomadaire annualisée de 25.59h
- * de faire une régularisation sur salaire pour la période du 01.01.2018 au 30.09.2018
- * de demander à la Commune de Feins le remboursement du temps de travail du mercredi (traitement brut + cotisations patronales) au prorata du nombre de journées enfants fréquentant l'Accueil de Loisirs pendant l'année n-1.

6) Inventaire Bocager

Dans le cadre de la mise en place du PLUi, la Commune réalise, avec le concours de la Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné, le recensement des haies bocagères.

Un groupe de travail a été constitué afin de lancer la démarche d'inventaire sur la commune. L'inventaire a été mis en consultation publique du 16 mai au 29 juin 2018.

Monsieur le Maire présente la cartographie des haies du territoire communal.

Le conseil municipal est invité à approuver l'inventaire du bocage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'inventaire des haies bocagères réalisé sur la commune **sous réserve des modifications apportées par le groupe de travail.**

7) Questions Diverses

* PLUi : des modifications à apporter à la Communauté de Communes

* Eglise : Chauffage par moquette chauffante

* Fleurissement Commune : Rechercher nouveau prestataire ou nouveau système (installation serre municipale...)

* Emploi Adjoint du Patrimoine : Recrutement CDD 1 an

* Compte-Rendu Réunion Personnel Scolaire du 21 Septembre 2018

* Prochain Conseil Municipal le Lundi 22 Octobre 2018 à 20h30
Séance levée à 22h40.